

# Lettre d'information numérique

de la mairie de Bannalec

N°1 du mardi 31 mars 2020

**Ouverture du marché : mercredi 1er avril 2020 de 8 h 30 à 12 h30, place de la Libération**

**Ouverture de l'AMAP : jeudi 2 avril 2020 de 18 h à 19 h30, devant la gare**

## Le fonctionnement des services municipaux

La crise sanitaire modifie le fonctionnement des services municipaux : la mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre, mais un accueil téléphonique est assuré pour des questions urgentes. L'accueil téléphonique de la mairie est maintenu de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, au numéro habituel 02 98 39 57 22.

Le n° de l'astreinte du pôle technique est le 06 20 28 00 72.

Pendant cette période, les interventions sont limitées aux services essentiels (interventions techniques urgentes, questions urgentes d'état-civil, banque alimentaire, funéraire, etc...).



## Dons de matériels : Covid-19

Depuis lundi 30 mars, un collectif de bénévoles d'associations locales, de professionnels de santé, en partenariat avec la mairie, organise la collecte et la distribution de matériels sanitaires.

**Pour déposer du matériel**, appeler le **06 98 87 68 41**

ou par mail : [bannalecdonmateriels@gmail.com](mailto:bannalecdonmateriels@gmail.com)

Les dépôts sont possibles sur le parking situé à l'arrière de la mairie, place Charles-de-Gaulle, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 10 h à 12 h.

**Pour solliciter du matériel**, il suffit d'appeler le **06 18 78 34 79**, tous les jours de 9 h à 17 h. Les dons de matériel sont exclusivement réservés aux professionnels de santé (libéraux et institutionnels), commerçants et acteurs économiques, structures et personnel d'aide à la personne.

La collecte concerne le matériel suivant (à usage unique et jetable) : des masques, des blouses et surblouses, des tabliers, des lunettes, des housses en plastique de sièges de voiture, des gants, du gel hydroalcoolique, des surchausures, des charlottes et du tissu propre pour la confection de masque.

## Solidarité entre voisins

La mairie lance un appel à la solidarité entre voisins. En effet, avec le confinement, certaines personnes âgées ou isolées risquent de se trouver en difficulté. La distanciation physique n'est pas la distanciation sociale. Nous rappelons, que, le cas échéant, l'assistance aux personnes vulnérables est un des motifs de déplacement autorisé dans le cadre des mesures de confinement prises pour endiguer la propagation de la maladie du coronavirus covid19. Ceci devant évidemment se faire en respectant les consignes sanitaires et notamment les gestes barrières.



## Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver les mains régulièrement



Éternuer ou tousser dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Porter un masque jetable quand on est malade



**BANNALEC**  
BANALEG